

## **Document de réflexion**

Mars 2018

**Forum mondial sur la migration et le développement  
L'Allemagne et le Maroc - 2017-2018**

**Marrakech 2018**

### **I. Introduction**

Le onzième FMMD a lieu à un moment crucial. La migration occupe actuellement une place importante sur l'agenda politique international suite à la Déclaration de New York de septembre 2016, aux préparatifs liés à l'élaboration d'un Pacte mondial pour les migrations et d'un Pacte mondial pour les réfugiés. Les positions prises à l'égard de la migration continuent d'évoluer, mais des différences significatives persistent. D'une part, la migration est devenue une question plus sensible dans les pays confrontés à de graves problèmes d'intégration ou de marché du travail ; de nombreux migrants perdent la vie en mer et dans le désert, tandis que l'extrême pauvreté, les inégalités entre les sexes et les catastrophes naturelles continuent de pousser les gens à se déplacer. D'autre part, les effets positifs de la migration, lorsqu'elle est bien gérée, sont de plus en plus reconnus, et de nombreux gouvernements partout dans le monde portent un intérêt de plus en plus marqué aux moyens permettant d'optimiser les avantages de la migration par le biais d'un nombre plus important de partenariats internationaux afin de s'assurer que la migration est bénéfique pour tous. La présidence conjointe du FMMD, qui a été confiée à l'Allemagne et au Maroc, est l'exemple le plus récent de cette approche positive.

Cette présidence conjointe est une initiative unique pour au moins trois raisons. Premièrement, elle place les partenaires des pays du Nord et du Sud sur un pied d'égalité pour diriger les discussions sur les préoccupations communes en matière de migration. Deuxièmement, pour la première fois, ces deux gouvernements ont défini des objectifs clairs et ciblés pour le FMMD à horizon de deux ans (une période qui coïncide avec l'élaboration du Pacte mondial pour les migrations et la mise en œuvre rapide des cibles en matière de migration définies dans les objectifs de développement durable ou ODD). Troisièmement, les deux gouvernements ont montré l'exemple ces dernières années en introduisant au niveau national des politiques migratoires tournées vers l'avenir.

La dernière décennie a été une période de transition pour la communauté internationale et pour le FMMD. Des changements fondamentaux ont eu lieu dans le discours sur la migration mondiale depuis 2006, à l'occasion du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Ce premier Dialogue a permis d'identifier les moyens

permettant de tirer le meilleur parti des avantages de la migration internationale pour le développement. L'autre résultat significatif de ce Dialogue a été la proposition formulée par le Secrétaire général de l'ONU et de son Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement en faveur de la création du FMMD. Suite à l'adoption du Programme 2030 en 2015 et à l'inclusion de la cible 10.7, qui a pour objectif de faciliter «la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable», la contribution de la migration au développement a été officiellement incluse pour la première fois dans le schéma de développement de l'ONU, de même que les indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer les progrès dans la manière dont les pays gèrent la migration dans l'optique de favoriser le développement. Dans la perspective des ODD, le Pacte mondial est vu comme un possible cadre directeur pour la mise en œuvre de la cible 10.7 et pour contribuer à la réalisation de la cible 8.8 en matière de protection des travailleurs migrants, entre autres objectifs et cibles. Depuis 2015, le FMMD a concentré ses efforts sur l'examen et la mise en œuvre des ODD liés à la migration par la mise en place, en particulier, du Groupe de travail ad hoc du FMMD sur le Programme 2030 et le Pacte mondial pour les migrations<sup>1</sup>.

Sur la base des discussions et des débats thématiques en cours à l'échelle mondiale, la présidence conjointe s'est fixée pour priorités de :

- mettre l'accent sur les liens entre le FMMD, le Pacte mondial et le Programme 2030, qui ont été mis en avant dans le document intitulé « Recueil thématique 2007 - 2017 » présenté par le FMMD au processus du Pacte mondial, et dont l'importance sera soulignée lors des tables rondes de 2018.
- analyser la contribution du FMMD au dialogue mondial et à l'élaboration de politiques en matière de migration et de développement. Il est proposé qu'un examen décennal soit mené par un expert ou une agence externe afin de mettre en évidence les succès et les défis rencontrés par le FMMD dans la prise en compte de la migration du point de vue du développement.

Afin de lancer la deuxième phase de la présidence conjointe, le présent document de réflexion donne un aperçu des domaines thématiques proposés par la coprésidence marocaine pour promouvoir une approche équilibrée des aspects liés à la migration et au développement dans le processus du FMMD.

---

<sup>1</sup> Créé sous le nom de « Groupe de travail ad hoc sur le Programme 2030 » en 2016.

## II. Onzième Forum mondial sur la migration et le développement - Marrakech 2018

**Thème général : « Honorer les engagements internationaux pour libérer les potentialités des migrants pour le développement ».**

Il est proposé de placer les discussions qui auront lieu en 2018, dans le prolongement de celles tenues lors du dixième Sommet de Berlin en 2017 sur le thème « Vers un contrat social mondial sur la migration et le développement » sous le thème général « **Honorer les engagements internationaux pour libérer les potentialités des migrants pour le développement** ». Lors du onzième Sommet du FMMD en décembre 2018, le processus du Pacte mondial sera entré dans sa phase finale avant son adoption à la suite de nombreuses consultations menées à l'échelle nationale, régionale et internationale sur une migration sûre, ordonnée et régulière, franchissant ainsi une étape importante vers l'établissement d'un « Contrat social mondial ». Cependant, l'adoption du Pacte mondial n'est que la première étape : l'année 2019 sera une année cruciale pour les gouvernements et tous les acteurs concernés à l'échelle locale, nationale et internationale qui seront appelés à entamer la mise en œuvre du « Contrat social mondial ».

La contribution du FMMD a récemment été formellement reconnue dans le projet zéro du Pacte mondial, qui souligne le rôle qu'il a joué par le passé en tant que plate-forme d'échanges ayant « ouvert la voie à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants » et à l'élaboration d'un Pacte mondial pour les réfugiés et à l'adoption de ce Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière ». Le projet zéro du Pacte mondial reconnaissait également le rôle que le FMMD était susceptible de jouer à l'avenir dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations.

Les débats seront organisés autour des trois thèmes suivants, qui intégreront systématiquement les questions liées aux droits de l'homme, aux perspectives de genre, aux approches pangouvernementales et favorisant la participation de la société tout entière, et feront l'objet de six tables rondes :

- **Thème 1 : De la vulnérabilité à la résilience : reconnaître le rôle des femmes et des hommes migrants en tant qu'agents du développement.**

Table ronde 1.1 : Tirer parti du potentiel que représentent les migrants en vue de renforcer la résilience.

Table ronde 1.2 : La participation des migrants à la prestation de services publics : de l'accès de base à la prestation conjointe.

- **Thème 2 : Favoriser la mobilité régionale pour promouvoir l'apprentissage transférable et la cohérence des politiques.**

Table ronde 2.1 : Mobilité Sud-Sud : tendances, schémas et apprentissage transférable

Table ronde 2.2 : Favoriser la mobilité régionale et la cohérence des politiques en faveur du développement

- **Thème 3 : Mettre en place une bonne gouvernance de la migration pour un développement durable**

Table ronde 3.1 : Adapter la gouvernance aux moteurs contemporains de la migration

Table ronde 3.2 : Au-delà des envois de fonds : tirer parti de l'impact qu'ont la diaspora et les migrants sur le développement et promouvoir leur participation transnationale.

## **Thème 1 : De la vulnérabilité à la résilience : reconnaître le rôle des femmes et des hommes migrants en tant qu'agents du développement.**

S'il incombe aux États d'assurer la protection des migrants, l'État et les autres parties prenantes pourraient également se concentrer sur les moyens d'utiliser au mieux le potentiel des migrants et leur capacité de résilience, tout en reconnaissant leur vulnérabilité éventuelle.

Cependant, classer les migrants individuels comme « vulnérables » ou un groupe particulier de migrants, comme les femmes et les filles, uniquement comme « vulnérables » de manière simpliste ou potentiellement discriminatoire contribue à minimiser leur rôle, leur résilience et leur aptitude à surmonter les vulnérabilités, en particulier avec l'appui d'autres acteurs publics et privés. Il est essentiel d'analyser les risques et les facteurs connexes qui peuvent conduire à des vulnérabilités, à n'importe quelle étape de leur parcours migratoire (c'est-à-dire dans les pays de transit et d'accueil), tout en étant en mesure de promouvoir la compréhension des migrants en tant que contributeurs positifs possibles au développement local et national. Pour réaliser cette aspiration, les systèmes et services publics doivent être conçus et équipés pour donner à tous les individus, y compris les migrants, les moyens d'exercer leur pouvoir d'action. De cette façon, la perception des migrants, qui sont vus comme une charge, peut être progressivement modifiée, de sorte qu'ils soient considérés comme un facteur du développement et d'inclusion socio-économique.

La dualité qui existe chez les migrants entre vulnérabilité et résilience est également prise en compte dans les ODD, puisqu'il est reconnu qu'ils peuvent se trouver dans des situations vulnérables ou risquer d'être exploités et maltraités (cibles 5.2, 8.7, 8.8, 16.2 et paragraphe 23 de la Déclaration de New York). La Déclaration fait également référence aux vulnérabilités des migrants face à l'exploitation et aux abus et souligne l'engagement des États à « à protéger en tout temps la sécurité, la dignité et les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire ». Les migrants peuvent être très vulnérables à la criminalité, à l'exploitation et aux abus, comme la traite des personnes. En outre, certaines vulnérabilités se produisent dans des contextes structurels ou politiques plus larges. Par exemple, un migrant en situation irrégulière peut être vulnérable en matière de santé s'il a peur d'accéder aux services de soins. Étant donné la nature complexe et la manifestation de ces vulnérabilités, y compris les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles sont confrontés les migrants (femmes et hommes) dans tous les secteurs, contextes et structures sociétales, il est essentiel d'adopter une approche intégrée pour transformer les vulnérabilités en possibilités de résilience. Cela signifie qu'il faut envisager la migration dans tous les domaines de gouvernance à partir d'une approche multisectorielle intégrant la dimension homme-femme afin de s'assurer que les politiques sont cohérentes avec les efforts déployés en matière de migration et de développement et qu'elles facilitent ces efforts.

Au-delà de cette approche multisectorielle et sur la base des discussions lors de la table ronde 2.1 du FMMD 2017 sur le rôle clé des autorités locales et des sociétés d'accueil dans la promotion de la résilience des migrants, sera abordée sous ce thème la nécessité d'une approche à plusieurs niveaux. Si le rôle des autorités locales et régionales en tant que premiers répondants à la migration est clair, leur capacité à promouvoir le rôle des migrants, leur autonomisation sociale et économique et l'intégration au sein de leurs communautés respectives nécessite un soutien, un transfert de compétences et des ressources humaines et financières généralement fournies par l'État. Dans le même temps, les autorités nationales dépendent des autorités locales et provinciales pour mettre en œuvre leurs politiques et programmes au niveau local. Reste que le

manque de coordination entre ces deux niveaux se traduit par des actions ou des politiques nationales et locales incohérentes et contradictoires.

Ces approches multisectorielles et multi-niveaux vont également de pair avec une approche multipartite. Cela est particulièrement pertinent au niveau local, où la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs locaux jouent tous un rôle crucial pour aider les autorités locales et régionales à favoriser l'autonomie des migrants et leur intégration. Le thème prendra donc également en compte cette dimension, en s'appuyant sur les tables rondes 3.1 et 3.2 de l'année dernière sur le renforcement de la coopération avec le secteur privé et la société civile.

### **Table ronde 1.1 : Tirer parti du potentiel que représentent les migrants en vue de renforcer la résilience**

#### Résultats attendus

Le résultat attendu de cette table ronde est d'établir la meilleure façon d'utiliser au mieux la résilience des migrants et de minimiser leur vulnérabilité en optimisant les mécanismes (y compris les politiques et les réglementations) afin d'exploiter leurs compétences et leur potentiel (humain, social, économique, culturel et autre) tout au long du cycle migratoire. D'un côté, les migrants peuvent se trouver dans des situations qui les rendent vulnérables à l'exploitation et aux abus, y compris la violence sexuelle et sexiste. De l'autre, ils sont, presque par définition, des personnes pleines de ressources, qui ont la volonté et la capacité d'initiative de changer de vie et, ce faisant, de changer la vie des autres, que ce soit dans leur pays d'origine, dans les pays de transit ou de destination, pour le bien de tous. De nombreux migrants possèdent également des atouts importants qui, lorsqu'ils sont efficacement exploités, soutenus par des politiques qui tiennent compte des différences entre les sexes, par des réglementations et des partenaires, peuvent les protéger contre les menaces qui pèsent sur leur bien-être et celui de leur famille. L'objectif de cette table ronde est de recenser les bonnes pratiques qui ont permis d'atténuer ou de prévenir les vulnérabilités des migrants et de réaliser leur potentiel en tant qu'acteurs du développement. Elle mettra également en évidence les formes de soutien que les migrants eux-mêmes sont les plus à même de s'offrir les uns aux autres.

#### Questions pouvant orienter la réflexion

- Comment définir la résilience dans un contexte migratoire ?
- Quels types de potentiel les migrants possèdent-ils qui pourrait être utilisé pour renforcer leur résilience ? (p. ex. social, économique, culturel, humain, etc.)
- En quoi le renforcement de la résilience face à la criminalité, à l'exploitation et aux abus, comme la traite des êtres humains, diffère-t-il du renforcement de la résilience face à d'autres types de vulnérabilités qui se produisent dans des contextes structurels ou politiques plus larges ?
- Comment ce potentiel peut-il être utilisé pour empêcher les migrants de devenir vulnérables ? (y compris par le biais des processus de recrutement à l'étranger)
- Quel est le rôle des employeurs dans le renforcement de la résilience des migrants ?
- Quelles sont les bonnes pratiques en matière de recrutement éthique, d'employabilité des migrants et de participation de la communauté ?
- Comment les récits concernant les femmes migrantes peuvent-ils passer d'une approche

axée sur la vulnérabilité à une reconnaissance de leur rôle et de leurs capacités ?

- Comment peut-on relever les défis auxquels les femmes migrantes sont confrontées dans l'accès aux systèmes formels d'envoi de fonds ? Comment optimiser l'utilisation productive que les femmes font des envois de fonds ?
- Quels changements systémiques doivent avoir lieu dans certains pays d'origine et de destination pour favoriser un recrutement équitable et renforcer les partenariats en matière de développement des compétences et de migration ?
- Comment les migrants peuvent-ils mieux contribuer de manière systématique au bien-être de la communauté dans laquelle ils vivent ?
- Comment la santé et le bien-être des migrants, y compris les besoins psychosociaux, peuvent-ils être pris en considération en tant qu'atout essentiel pour améliorer la participation communautaire des migrants, leur employabilité et leur contribution au développement ?
- Quels types de soutien aux migrants en situation de vulnérabilité sont les plus efficaces s'ils sont fournis par des pairs, plutôt que par les communautés d'accueil ? (p. ex. la sensibilisation culturelle)
- Quels mécanismes d'alerte précoce peuvent être mis en place pour déterminer les vulnérabilités des migrants et faciliter une intervention appropriée ?
- Quels moyens doivent être mis à la disposition des autorités locales et régionales en tant qu'acteurs clés dans la réalisation de l'ODD 11 et d'autres aspects liés à la migration de tous les ODD ?
- Quel rôle la société civile et les partenaires sociaux peuvent-ils jouer pour aider les autorités locales et régionales à renforcer la participation des migrants, en particulier le rôle des employeurs, des syndicats, des associations de migrants et la diaspora ?

**Table ronde 1.2 : La participation des migrants à la prestation de services publics : de l'accès de base à la prestation conjointe.**

Résultats attendus

Le résultat attendu de cette table ronde est d'établir comment assurer la pleine participation des migrants à la prestation de services publics, conformément aux cadres juridiques nationaux, depuis l'accès de base en tant qu'utilisateurs jusqu'à leur participation active dans la prestation des services. Elle abordera une série de questions qui vont de l'accès aux services publics (qui inclut également l'introduction de mesures de protection en faveur des migrants dans la loi et les politiques et qui affecte les relations entre les autorités chargées de l'application des lois sur l'immigration, les services publics et le système judiciaire, également connu sous le nom de « pare-feu ») à la possibilité d'une meilleure prise en compte des migrants dans la conception de ces services, en passant par des mesures permettant de tirer parti de l'appui qu'ils sont susceptibles d'offrir dans certains cas dans le cadre de la prestation de services. La prestation conjointe ne peut avoir lieu que si les migrants se sentent responsables et n'ont aucun doute s'agissant du rôle qu'ils sont appelés à jouer au travers du système. La table ronde examinera en particulier les mesures pratiques prises pour éliminer les obstacles qui entravent actuellement l'accès des migrants aux services publics et leur capacité à se faire entendre et à jouer un rôle dans ces services, en mettant l'accent sur le niveau local. Les faits montrent que la contribution des migrants au développement local dépend, dans une large mesure, de la relation qu'ils établissent avec les acteurs locaux et, dans l'ensemble, du système de gouvernance existant au niveau local. Ainsi, l'environnement institutionnel local peut affecter leur potentiel de développement, notamment favoriser l'autonomisation économique des

femmes migrantes. Il peut être utile de tenir compte de l'impact des autorités locales et régionales dans la création d'un environnement favorable, inclusif et respectueux des différences entre les sexes en offrant à tous les migrants un espace pour que leurs opinions soient entendues, en établissant des cadres transparents qui renforcent la confiance entre les parties prenantes locales et les associations de migrants, y compris les organisations de femmes migrantes. L'établissement de liens étroits entre les collectivités locales et régionales et leurs populations ainsi que leur capacité et leur ouverture à engager un dialogue multipartite et à prendre des décisions participatives représentent un grand atout dans ce processus.

### Questions pouvant orienter la réflexion

- Quelles mesures peuvent être prises pour garantir un accès de base aux services publics à *tous* les migrants, indépendamment de leur statut juridique et de manière non discriminatoire ?
- Comment pouvons-nous éviter que la prestation de services soit perçue comme une force d'attraction (p. ex. comme favorisant potentiellement la migration irrégulière) ?
- Quelles sont les meilleures pratiques pour promouvoir un engagement citoyen et la participation sociale des migrants tout en intégrant les droits de l'homme et les perspectives de genre et en améliorant l'accès des migrants aux services de base (santé, éducation, logement, marchés du travail, etc.) ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients respectifs à intégrer dans les services sociaux traditionnels une dimension liée aux différences entre les sexes et aux besoins des migrants par opposition à la fourniture de services spéciaux pour les migrants ?
- Dans quelle mesure la présence de femmes et d'hommes migrants en tant que membres du personnel et responsables au sein des services publics peut-elle être utilisée pour améliorer la qualité et le niveau de satisfaction des migrants en tant qu'utilisateurs de ces services ?
- Comment les services publics peuvent-ils s'adapter au mieux aux différences culturelles de façon équitable et cohérente ?
- Quels sont les possibles avantages, limites et inconvénients de la prestation conjointe de services publics par les communautés d'accueil et les communautés de migrants ?
- Comment les migrants peuvent-ils être impliqués dans la conception et la prestation de services publics dans les pays d'accueil, notamment par la reconnaissance de leurs compétences et l'intégration de leurs qualifications et de leur expérience au sein de la fonction publique et du marché du travail ?
- Comment certaines des pratiques du secteur privé en matière d'emploi (p. ex. le développement des compétences) pourraient-elles être utilisées pour renforcer l'action des services d'emploi publics ?

## **Thème 2 : Favoriser la mobilité régionale pour promouvoir l'apprentissage transférable et la cohérence des politiques.**

Traditionnellement, la politique et la recherche en matière de migrations se sont concentrées sur les modèles de mobilité Sud/Nord. Cependant, la majorité de la mobilité humaine se fait à l'intérieur d'un pays et entre les pays d'une même région. La migration intra-régionale est importante en Europe et en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Afrique subsaharienne et dans les Amériques. Par exemple, l'Afrique a développé des cadres de mobilité intra-régionale tels que le Cadre de politique migratoire et le Plan d'action (2018-2027).



Les discussions régionales sur la migration, notamment celles menées au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le MERCOSUR<sup>2</sup>, sont parmi les efforts de coopération multilatérale les plus importants sur les questions migratoires<sup>3</sup>.

On estime que les migrations Sud-Sud représentent la moitié de toutes les migrations en provenance de l'Asie du Sud, 64 % de l'Europe et de l'Asie centrale et 69 % de l'Afrique subsaharienne. De même, la migration Sud-Sud est essentiellement intra-régionale. La part des migrations vers d'autres régions en développement est vraisemblablement négligeable dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie du Sud. Même en Asie du Sud, on estime que les migrations intra-régionales sont plus de trois fois plus fréquentes que les migrations vers des pays d'autres régions en développement<sup>4</sup>.

De plus en plus de preuves<sup>5</sup> suggèrent que les femmes et les hommes migrants, en particulier en provenance d'Afrique, constituent un réservoir d'un grand potentiel que le continent africain peut exploiter de diverses manières pour accélérer les perspectives de développement de nombreux pays et contribuer à la lutte contre la pauvreté, la malnutrition, les problèmes de santé et le chômage. L'OIT estime à 31 millions le nombre de migrants internationaux originaires d'Afrique, dont 77% se déplacent à l'intérieur de la région. C'est notamment pour cette raison que les gouvernements africains ont lancé le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre<sup>6</sup> pour la région. Les possibilités de transfert de compétences acquises au fil des ans par ses populations migrantes pourraient également permettre de favoriser la création d'une externalité significative, qui par un phénomène d'entraînement, pourrait améliorer les compétences disponibles dans les plus faibles économies d'Afrique.

La plupart, sinon tous les pays du monde sont des pays d'origine, de transit et de destination, quoiqu'à des degrés divers. Le principal défi qu'ils doivent relever est de savoir comment utiliser cette mobilité humaine pour favoriser le développement aux niveaux national et régional. Dans le cadre de cet objectif, ils doivent apprendre à s'appuyer sur les processus d'intégration économique régionale en cours afin de concevoir des modèles de mobilité qui y contribueront. Favoriser les discussions entre les différents mécanismes régionaux existants, tels que les processus de consultation régionale, les Communautés économiques régionales (CER), les organes économiques régionaux tels que la CEDEAO et les blocs tels que le MERCOSUR ne peut qu'être bénéfique pour le partage des meilleures pratiques au sein des différentes régions et entre elles.

---

<sup>2</sup> Le MERCOSUR (Marché commun du Sud) est une communauté économique créée en 1991 qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela. Le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou sont membres associés.

<sup>3</sup> Charrière F et Frésia M (2008) [L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection](#), HCR, consulté en décembre 2017.

<sup>4</sup> Ratha D and W Shaw (2007) South South Migration and Remittances, Banque mondiale <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/SouthSouthMigrationandRemittances.pdf> (en anglais)

<sup>5</sup> Voir par exemple, Bakewell O et De Haas H (2007) African Migrations : continuities, discontinuities and recent transformations, In L de Haan, U Engel. & P Chabal (Eds.), African Alternatives (pp. 95-118), Leiden : Brill.

<sup>6</sup> [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis\\_ababa/documents/genericdocument/wcms\\_402370.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/documents/genericdocument/wcms_402370.pdf) (en anglais)

## **Table ronde 2.1 : Mobilité Sud-Sud : tendances, schémas et apprentissage transférable**

### Résultats attendus

Le résultat attendu de cette table ronde est d'établir quelles leçons peuvent être tirées en comparant et en contrastant l'ampleur et la nature de la mobilité intra-régionale entre les régions. La table ronde recensera les bonnes pratiques dans une région, qui pourraient être reproduites dans d'autres régions, et les mécanismes permettant de les reproduire. Si la mobilité Sud-Sud est une tendance majeure (par exemple, la mobilité entre les pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes), une attention particulière sera accordée à la migration intra-régionale et à ses caractéristiques et particularités, en examinant l'évolution à laquelle les différentes régions peuvent s'attendre à moyen terme et la meilleure façon d'y répondre. Cette table ronde se concentrera principalement sur les principales tendances et schémas de migration intra-régionale.

### Questions pouvant orienter la réflexion

- En quoi les caractéristiques déterminantes de la mobilité intra-régionale sont-elles semblables ou différentes de manière générale de celles de la mobilité entre les régions ?
- La migration sud-sud évolue-t-elle et, dans l'affirmative, comment pourrait-elle se développer davantage à l'avenir ?
- Quelles sont les particularités de la mobilité Sud-Sud ?
- Quels sont les obstacles à une plus grande mobilité régionale et comment les surmonter ?
- Quelles meilleures pratiques dans certaines régions peuvent être reproduites et appliquées dans d'autres régions ?
- Quels mécanismes de transmission pourraient être utilisés pour faciliter ce processus ?
- Comment intégrer la migration dans la coopération socio-économique entre pays d'une même région et favoriser la participation du secteur privé et des syndicats ?
- Existe-t-il des exemples de partenariats stratégiques public/privé réussis visant à promouvoir des solutions concrètes pour une migration sûre, ordonnée et régulière ?

## **Table ronde 2.2 : Favoriser la mobilité régionale et la cohérence des politiques en faveur du développement**

### Résultats attendus

Avec le projet zéro du Pacte mondial, qui propose une « architecture mondiale et régionale pour la gouvernance des migrations », l'accent mis sur la mobilité régionale et une gouvernance favorisant le développement est d'autant plus pertinent. Le résultat attendu de cette table ronde est de parvenir à une compréhension commune de l'impact que le renforcement de la cohérence des politiques en matière de mobilité régionale peut avoir sur la promotion du développement. Les participants réfléchiront à la possibilité de renforcer la collaboration internationale au niveau régional afin d'accroître la cohérence des politiques (tant verticale qu'horizontale) en matière de migration et de développement. La table ronde mettra en lumière les régions dans lesquelles la cohérence des politiques en matière de migration et de

développement est la plus poussée, et montrera comment les avancées obtenues peuvent être reproduites dans d'autres régions et à quelles fins.

### Questions pouvant orienter la réflexion

- Comment mieux mettre en œuvre le régime communautaire de libre circulation et de mobilité au niveau national et, d'une manière générale, comment harmoniser les politiques régionales pour faire face à la migration ?
- Les politiques nationales (y compris en matière de migration, de travail, de financement, de santé, etc.) pourraient-elles être davantage harmonisées afin de tenir compte et d'analyser les tendances et schémas migratoires régionaux ?
- Quelle est la corrélation entre la libre circulation régionale et l'intégration économique et sociale régionale ? Et comment les partenariats stratégiques peuvent-ils rendre les politiques plus cohérentes ?
- Quels sont les moteurs de la migration Sud-Sud ? Peut-on la différencier de la migration Sud-Nord ?
- Les régions (par opposition aux pays) se coordonnent-elles efficacement dans les instances multilatérales dans différents domaines ? Par exemple, les communautés économiques régionales (CER) disposent-elles d'une plateforme d'échange dédiée et, dans l'affirmative, comment leurs politiques sont-elles harmonisées avec les cadres plus larges tels que l'Union africaine ?
- Quels enseignements peut-on tirer des processus régionaux (par exemple les processus de Khartoum, Rabat, Budapest, Colombo et le Dialogue d'Abu Dhabi) ?
- Comment la coopération décentralisée entre territoires au niveau local, y compris dans les régions transfrontalières, peut-elle favoriser la cohérence des politiques en matière de gouvernance migratoire entre les voies de migration ?
- Dans quelles régions les politiques migratoires, les politiques de l'emploi, les politiques économiques et les politiques de développement sont-elles le plus étroitement harmonisées ? Et, dans ces régions, des mécanismes de suivi des progrès réalisés en matière de cohérence des politiques pour le développement durable ont-ils été mis en place
- Cette cohérence peut-elle être reproduite ? Si oui, comment ?
- L'un des principes directeurs du Pacte mondial pour les migrations est l'adoption d'une l'approche fondée sur la participation de la société tout entière<sup>7</sup>. Comment faire en sorte que cela se fasse dans le contexte régional ?

### **Thème 3 : Mettre en place une bonne gouvernance de la migration pour un développement durable**

L'écrasante majorité des quelque 258 millions<sup>8</sup> de migrants internationaux, dont plus de 150

---

<sup>7</sup> Le 10e principe directeur du Pacte mondial pour les migrations relatif à l'adoption d'une l'approche fondée sur la participation de la société tout entière est ainsi libellé : « Le Pacte mondial encourage l'instauration d'un large éventail de partenariats multipartites permettant d'aborder la migration dans toutes ses dimensions en favorisant la participation des migrants, des diasporas, des communautés locales, des organisations de la société civile, des universités, du secteur privé, des parlementaires, syndicats, institutions nationales des droits de l'homme, médias et autres acteurs concernés par la gouvernance des migrations».

<sup>8</sup> UNDESA, International Migration report,

[http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/Migrati\\_](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/Migrati_)

millions sont des travailleurs migrants, ont franchi les frontières par choix et par des voies régulières. Cependant, il est également vrai que des millions de personnes quittent leur pays d'origine en raison de la pauvreté et du manque de perspective d'emploi, tandis que d'autres sont forcées de le faire en raison de conflits ou de violences communautaires, de catastrophes naturelles ou des effets néfastes du changement climatique et de crises provoquées par l'homme. Ces crises peuvent conduire à la violation de leurs droits fondamentaux tels que l'accès à la santé (y compris les services de santé sexuelle et reproductive), à l'alimentation ou à l'éducation de base.

Les facteurs environnementaux ont un impact direct ou indirect sur la résilience et la vulnérabilité des individus, des ménages et des communautés, et peuvent les pousser à migrer. Ces facteurs comprennent les catastrophes naturelles, ainsi que les effets des changements climatiques et environnementaux à évolution lente (températures extrêmes, désertification, etc.) qui menacent les moyens de subsistance des populations locales (agriculture, élevage, etc.). Les crises d'origine humaine, telles que les guerres civiles, sont parmi les principales causes à l'origine des flux de migrants et de réfugiés ; mais même en dehors des flux de réfugiés, les répercussions socio-économiques des conflits, parmi lesquelles figurent l'insécurité alimentaire et sanitaire, l'instabilité politique, les violations des droits de l'homme et la croissance des réseaux criminels, peuvent pousser les gens à migrer (voir les références qui suivent pour plus d'informations sur les facteurs de la migration<sup>9</sup>).

Il existe des interactions évidentes entre aide d'urgence, réadaptation et développement, qui intègrent tous les trois une dimension relative à la migration. L'idée de faire un lien entre aide d'urgence, réadaptation et développement, qui a vu le jour en réponse à l'écart perçu entre l'aide humanitaire, la réadaptation et les activités de développement, est aujourd'hui bien ancrée, comme en attestent certains instruments tels que le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne qui fait le lien entre aide d'urgence, réadaptation et développement pour les communautés affectées par les déplacements forcés ou les migrations irrégulières. Cela étant, la communauté internationale reconnaît que l'aide d'urgence qui est fournie doit permettre de soutenir le développement à long terme, y compris l'autonomisation économique des femmes, de sorte à assurer une transition sans heurts entre les opérations de secours et la réadaptation. Dans le même temps, elle reconnaît que la croissance économique, des perspectives de travail décent et le développement durable jouent un rôle fondamental dans la prévention, la préparation et la résilience face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. Il est par conséquent essentiel de s'attaquer aux inégalités persistantes entre les sexes dans les pays d'origine, de transit et de destination pour assurer un développement durable.

Afin d'aborder la question de la « migration par nécessité », il est essentiel de mettre en œuvre le Programme 2030 pour le développement durable, car ses objectifs reconnaissent le lien bidirectionnel complexe qui existe entre migration et développement et soulignent que le développement ne supprime pas la nécessité ou le désir de migrer, mais contribue à faire en sorte que la migration se déroule de manière sûre, ordonnée, régulière et régulière. En d'autres

---

[onReport2017\\_Highlights.pdf](#) (en anglais), consulté en décembre 2017.

<sup>9</sup> Carling, Jørgen & Cathrine Talleraas (2016) Root Causes and Drivers of Migration: Implications for Humanitarian Efforts and Development Cooperation, *PRIO Paper*. Oslo. <https://www.prio.org/Publications/Publication/?x=9229>

termes, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui s'attaquent à la « migration par nécessité » tout en maximisant les avantages liés à la migration régulière pour le développement durable des pays d'origine, de transit et de destination. Ces avantages vont des envois de fonds, à la philanthropie et à l'esprit d'entreprise en passant par l'influence sociopolitique. Ces phénomènes ont redéfini les relations de nombreux pays avec leurs diasporas. Les pays d'origine se sont ouverts à une nouvelle forme d'engagement citoyen de la part des migrants initialement perçus comme des « citoyens absents » ; en s'organisant, ces groupes ont eu un impact important à la fois sur l'économie, la politique et la culture des pays d'origine et des pays d'accueil. Les initiatives populaires menées par les migrants et leurs organisations, attirent de plus en plus l'attention des institutions de l'État, en particulier les gouvernements, ainsi que les acteurs non étatiques.

### **Table ronde 3.1 : Adapter la gouvernance aux moteurs contemporains de la migration**

#### Résultats attendus

Le résultat attendu de cette table ronde est de produire une analyse actualisée de la mesure dans laquelle les modèles de gouvernance actuels n'ont peut-être pas suivi le rythme de l'évolution des moteurs de la migration (par exemple, le changement climatique). En particulier, elle a pour objectif de mettre au jour les lacunes observées dans les cadres multilatéraux pertinents et de proposer des moyens permettant de les combler. Les participants discuteront également de l'évolution probable des moteurs de la migration auxquels les dispositifs de gouvernance au niveau mondial devront probablement s'adapter. Étant donné que les facteurs de la migration opèrent à différents niveaux, cette table ronde examinera également à quel niveau la gouvernance de la migration doit s'exercer.

#### Questions pouvant orienter la réflexion

- Comment la gouvernance mondiale de la migration a-t-elle évolué pour refléter l'évolution des moteurs de la migration ?
- Quels sont les moteurs de la migration qui pourraient émerger à l'avenir et les dispositifs multilatéraux actuels sont-ils préparés à y répondre ?
- Quelles sont les lacunes du régime de gouvernance mondiale en ce qui concerne les moteurs contemporains de la migration ? (par exemple, en réponse au changement climatique ; en matière de santé des migrants ; en matière de travail et d'emploi décents pour les populations locales ; en matière de lutte contre les inégalités entre les sexes)
- Comment une migration sûre, régulière et ordonnée peut-elle devenir une opportunité de développement et s'avérer une stratégie d'adaptation au changement climatique ? Et comment les synergies entre les processus politiques peuvent-elles assurer la cohérence des politiques mondiales en matière de migration induite par le climat ?
- Quel type de mécanismes multilatéraux pourrait améliorer la compréhension des liens entre les différents moteurs de la migration ? Et comment la coopération multilatérale sur la collecte et la gestion de données solides désagrégées par sexe, âge, statut migratoire, etc. pourrait-elle renforcer cette compréhension (p. ex. en harmonisant les définitions, les normes et les méthodes) ?
- Quels sont les possibles avantages et les répercussions résultant de l'intégration cohérente de la dimension migratoire dans l'ensemble des politiques de développement et des politiques sectorielles (intégration de la migration) ?

- Quels mécanismes multilatéraux pourraient assurer un suivi efficace des ODD liés à la migration ? Quelle contribution peut apporter le FMMD ?
- Comment le rôle des autorités locales et régionales, en tant qu'acteurs à part entière et importants du développement peut-il être mieux pris en compte au sein du FMMD ?
- Comment une meilleure gouvernance de la migration peut-elle faciliter la mobilité des compétences ?

**Table ronde 3.2 : Au-delà des envois de fonds : tirer parti de l'impact qu'ont la diaspora et les migrants sur le développement et promouvoir leur participation transnationale.**

Résultats attendus

Depuis plus d'une décennie, les discussions sur les envois de fonds se sont concentrées presque exclusivement sur leurs volumes globaux (près de 500 milliards de dollars par an) et les coûts de transaction élevés (actuellement 7,45 %) <sup>10</sup>. Comparativement, des politiques et des mécanismes permettant d'optimiser l'impact des envois de fonds pour des millions de familles et les communautés où elles vivent, n'ont pas fait l'objet d'autant d'attention. Les envois de fonds sont vitaux pour des millions de familles, mais ils peuvent aussi être un point de contact avec la diaspora pour ce qui est de l'entrepreneuriat et des possibilités d'investissement, de partage des connaissances et d'un engagement citoyen.

Le résultat attendu de cette table ronde est une analyse approfondie de la manière dont la contribution des migrants à leur pays d'origine peut être soutenue et mise à profit, afin de tirer parti efficacement de leur vaste potentiel pour le développement des économies nationales et locales, en particulier par un engagement citoyen, le partage des connaissances, les investissements et l'esprit d'entreprise. Les participants seront invités à examiner comment la politique gouvernementale des pays d'origine à l'égard des communautés de la diaspora pourrait promouvoir la participation des migrants au développement de leurs communautés une fois de retour dans leur pays, en plus de ce qu'ils font déjà par le biais des fonds envoyés à leurs familles. Les discussions porteront sur des initiatives concrètes telles que le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, qui fournit un nouveau cadre mondial pour le financement du développement durable en assurant une cohérence entre tous les flux financiers et politiques de financement et les priorités économiques, sociales et environnementales. La table ronde a pour but de contribuer à l'élaboration d'un ensemble élargi d'options, d'alternatives, d'incitations et de mesures pour favoriser un engagement citoyen transnational des communautés de la diaspora, en tenant compte des besoins et des rôles des femmes de la diaspora. Elle se fixe également pour but de déterminer comment les pays d'accueil pourraient agir pour faciliter, sous diverses formes, notamment par le biais de la coopération décentralisée, la contribution des migrants au développement dans leur pays d'origine ainsi que dans leur pays d'accueil.

Questions pouvant orienter la réflexion

- Dans quelle mesure le fait de mettre trop l'accent sur les envois de fonds constitue-t-il un obstacle à l'évaluation de la manière dont ils peuvent être utilisés pour promouvoir d'autres aspects positifs liés aux migrants qui pourraient contribuer au développement

<sup>10</sup> Banque Mondiale (2017) Remittance Prices Worldwide, publication n°21, mars 2017  
[https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw\\_report\\_march\\_2017.pdf](https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw_report_march_2017.pdf) (en anglais)

des pays d'origine (par exemple, les compétences entrepreneuriales, les compétences professionnelles ou les connaissances techniques) ?

- Comment les envois de fonds peuvent-ils être utilisés pour promouvoir d'autres aspects positifs liés aux migrants qui pourraient contribuer au développement des pays d'origine (par exemple, les compétences entrepreneuriales, les compétences professionnelles ou les connaissances techniques) ?
- Quels types de mesures pourraient inciter les migrants à retourner dans leur pays d'origine pour les aider dans leur développement et leur fournir des compétences et une expertise spécialisées dans les secteurs prioritaires (par exemple, pour permettre aux professionnels de la santé de la diaspora de soutenir les systèmes de santé nationaux, etc.) ?
- Dans quelle mesure la participation citoyenne transnationale des migrants dépend-elle de la libre circulation des personnes, des biens et des idées ?
- Comment peut-on quantifier utilement la participation non financière (c'est-à-dire d'autres formes de participation citoyenne) des migrants ?
- Que pourraient faire les pays d'accueil en matière de politiques pour permettre aux migrants de diversifier leurs contributions au développement et à la réalisation des cibles liées à la migration du Programme 2030 dans leur pays d'origine ainsi que dans les pays d'accueil ?
- Quels moyens doivent être mis à la disposition des autorités locales et régionales pour favoriser une participation citoyenne de la part des migrants et de leur diaspora à des fins de développement ?

### III. Autres ateliers thématiques et manifestations parallèles prévus

Trois ateliers thématiques sont prévus en 2018 :

- Migration et Programme 2030 (18 et 19 avril à Rabat)
- Migration de main-d'œuvre (3 mai à Genève)
- Les enfants dans le contexte migratoire (21, 22 juin à Agadir)

En outre, quatre manifestations parallèles sont également prévues en collaboration avec divers partenaires internationaux sur les thèmes suivants :

- Migration et développement rural : favoriser un partenariat de transition (26 mars à New York)
- Manifestation parallèle du FMMD en marge du Forum politique de haut niveau 2018 (juillet à New York, à confirmer)
- Dialogue sur la mise en œuvre du nouveau cadre de gouvernance mondiale pour la migration (4 septembre à Genève)
- Migrants et santé : Couverture santé universelle et développement durable (à confirmer, octobre à Genève)

### IV. Espace commun - Réflexion sur le rôle du FMMD dans le processus du Pacte mondial pour les migrations.

L'Espace commun et l'Interface des entreprises fourniront lors du forum une plate-forme de dialogue entre la société civile, les acteurs économiques et les représentants des gouvernements nationaux et locaux, poursuivant ainsi la longue tradition du FMMD de proposer un cadre unique permettant de rassembler efficacement différents acteurs et de partager les bonnes pratiques.

Avant l'adoption du Pacte mondial, les gouvernements doivent réfléchir aux moyens de mettre en œuvre ses engagements concrets et réalisables. Au cours des processus de consultation qui ont été mis en œuvre et même avant, le FMMD a contribué aux « réflexions » concernant la réalisation d'un « Contrat social mondial sur la migration et le développement ».

Le FMMD étant un laboratoire international reconnu sur la migration, il est prévu que l'Espace commun puisse aborder le rôle du FMMD en tant qu'instance visant à promouvoir et encourager la mise en œuvre par les États d'actions bilatérales et multilatérales concrètes dans l'optique de garantir une bonne gouvernance de la migration qui soit respectueuse de l'esprit du Pacte et en tenant compte des ODD.

### V- L'Interface des entreprises

Des ateliers seront organisés afin d'apporter une contribution à l'Interface des entreprises du Sommet du FMMD. En s'appuyant sur le document de réflexion élaboré par le FMMD, l'Interface des entreprises concentrera ses efforts sur la mobilité interrégionale et sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans la publication de 2017 : « [Vers un Pacte mondial sur les migrations : Perspectives de l'Interface des entreprises du FMMD sur la migration de main d'œuvre.](#) »

### VI. Session extraordinaire sur l'avenir du Forum et de la Plate-forme pour les partenariats

La session extraordinaire sur l'avenir du Forum et de la Plate-forme pour les partenariats



continuera d'examiner les questions relatives aux objectifs fixés par la coprésidence et au partage des meilleures pratiques, en particulier dans le cadre de la préparation du Pacte mondial et de sa mise en œuvre ultérieure par les États. La base de données de la Plate-forme pour les partenariats a été numérisée et est aujourd'hui disponible sur le site web du FMMD. Aussi, les représentants des gouvernements sont-ils invités à partager leurs contributions par le biais de la base de données et à utiliser les plus de 1 000 exemples de meilleures pratiques existantes qui y sont enregistrés.

## VII- Journées de la société civile

Les Journées de la société civile du FMMD sont une occasion importante pour les dirigeants de la société civile du monde entier de se réunir pour discuter et interagir avec les États sur des questions essentielles dans les domaines de la migration et du développement. Directement liée au processus du Pacte mondial et inspirée par le [Plan quinquennal en 8 points de la société civile](#), les Journées de la société civile du FMMD 2017 ont été placées sous le thème « **Migrations sûres, ordonnées et régulières maintenant : les mécanismes d'un accord qui vaille la peine qu'on le convienne.** » Dans le cadre du processus d'élaboration du Pacte mondial, la société civile a élaboré, l'année dernière, un document intitulé [Maintenant et comment: DIX ACTES pour le Pacte mondial](#), qui fait la synthèse des questions et des actions prioritaires qui forment la vision de la société civile pour un Pacte mondial garantissant des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Avant et après les réunions du FMMD, et parallèlement au processus du Pacte mondial, la société civile continuera à mettre en œuvre et à suivre les résultats de son Plan quinquennal en huit points et des recommandations formulées dans les Dix Actes, à la fois « chez elle » et sur le terrain, qui reste le plus important.

## VIII. Réflexion sur les dix ans du FMMD et perspectives d'avenir

Comme nous l'avons rappelé ci-dessus, la présidence conjointe aimerait proposer que les gouvernements réfléchissent à la contribution du FMMD au dialogue mondial sur la migration et le développement et la mise en œuvre des politiques par le biais d'un examen décennal des résultats du FMMD et de la compréhension de ses liens avec la mise en œuvre des politiques nationales et infranationales. Cela peut se faire soit par l'intermédiaire d'un groupe de travail distinct, soit avec l'aide d'un expert ou d'une agence externe. Cette réflexion permettrait de mettre en évidence les succès du FMMD et les défis actuels s'agissant des questions liées à la migration et au développement, ainsi que les analyses des meilleures pratiques que le FMMD a effectuées au travers de ses discussions annuelles et de sa Plateforme pour les Partenariats. Elle pourrait en outre aboutir à une analyse des moyens susceptibles de favoriser une meilleure intégration de l'Unité de soutien du FMMD dans l'OIM, comme le suggérait Peter Sutherland, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales. L'Unité de soutien du FMMD, qui a été créée pour fournir un soutien logistique aux présidences, est dotée d'un personnel dont la gestion incombe à l'OIM mais est séparée de celle-ci par un pare-feu. L'appui substantiel de l'OIM est demandé par et soumis directement aux présidences. Cette intégration pourrait permettre à l'Unité de soutien d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles et de fournir une gamme plus complète de services au FMMD pour les actions à venir.